

DELIBERATION CFVU-106-2020

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 18 novembre 2020,

Objet de la délibération : MCC Faculté de Santé

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 23 novembre 2020 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Des précisions sont apportées concernant les mini entretiens multiples (MEM) du dispositif PluriPASS et du dispositif LAS.

La modification est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour, 1 membre connecté n'a pas pris part au vote.

Christian ROBLÉDO
*Président de l'Université
d'Angers*

Signé le 25 novembre 2020

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 25 novembre 2020

Fiche de modification des maquettes de formation

- § UFR : Facult  de Sant 
- § Avis favorable du Conseil d'UFR du : 15/10/2020
- § Passage   la CFVU du : 23 /11/2020
- § Rentr e universitaire : 2020/2021

Formation concern e : PluriPASS et LAS

Nature de la modification (merci de cocher la case) :

Structure :

- Cr ation ou modification ou d placement d'UE / EC
- Changement d'ECTS
- Mise en place ou retrait de parcours

Modalit s de contr le des connaissances :

- Modification des conditions de validation
- Modification de coefficient(s)
- Modification d' preuve(s) (nature, dur e...) x

Charges d'enseignement :

- Modification du volume horaire
- Mutualisation ou d mutualisation
- Incidence financi re
(joindre un argumentaire)

§ **Avis et remarques  ventuelles de la CFVU :**

D tail de la modification   compl ter au verso :

Intitulé des éléments	2019/2020	2020/2021
<p>MEM PluriPASS 4 Oraux de 10 minutes chacun</p> <p>Précision du contenu de chaque MEM</p> <hr/>	<p>MEM 1 : Présentation orale d'un travail réalisé dans l'année (UEO)</p> <p>MEM 2 : Présentation de la réflexion de l'étudiant sur son orientation (3PE)</p> <p>MEM 3 : Discussion autour d'une situation complexe</p> <p>MEM 4 Synthèse et analyse d'un extrait d'article</p> <hr/>	<p>MEM 1 : Présentation orale d'un travail réalisé dans l'année (UEO)</p> <p>MEM 2 : Présentation de la réflexion de l'étudiant sur son orientation (3PE)</p> <p>MEM 3 : Discussion autour d'une situation complexe</p> <p>MEM 4 Transmission d'un conseil</p> <hr/>
<p>MEM LAS 4 Oraux de 10 minutes chacun</p> <p>Création des MEM LAS cette année sur le même modèle qu'en PluriPass</p>		<p>MEM 1 : Présentation orale d'un travail réalisé dans l'année (UEO)</p> <p>MEM 2 : Présentation de la réflexion de l'étudiant sur son orientation (3PE)</p> <p>MEM 3 : Discussion autour d'une situation complexe</p> <p>MEM 4 Transmission d'un conseil</p>

